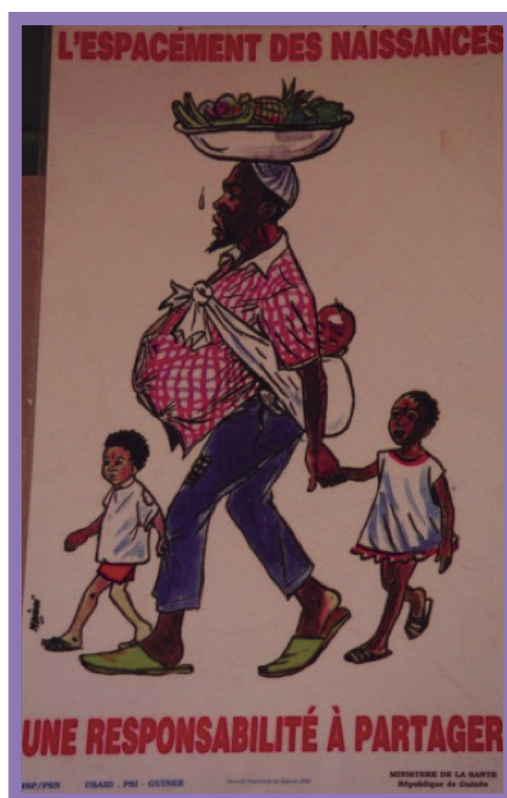
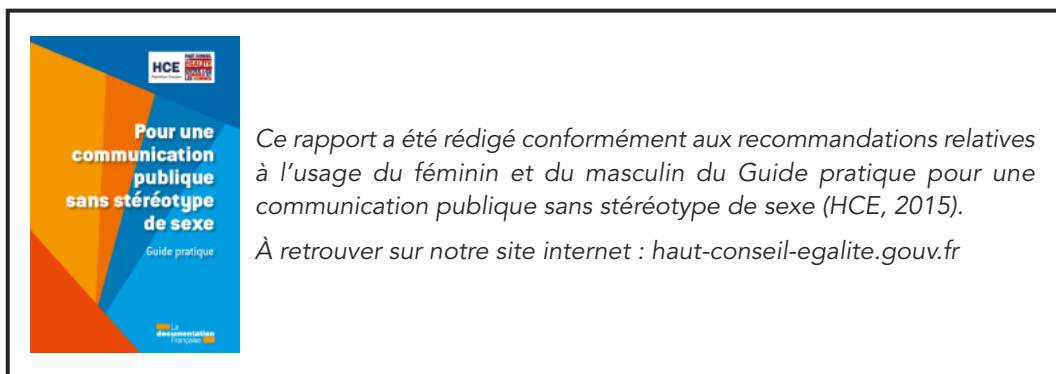


Rapport final d'évaluation de la mise en œuvre de la seconde Stratégie Genre et Développement 2013 - 2017

Rapport n°2017-09-29-INT-029 publié le 13 octobre 2017
Suite à la demande d'évaluation par le HCE formulée par le CICID du 31 juillet 2013

Danielle BOUSQUET, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
Maxime FOREST, Président de la Commission Droits des Femmes et Enjeux internationaux et européens, co-rapporteur
Marie-Annick BOURDIN, co-rapporteure





Photographies de la couverture © Pr Yves Charbit / Ministère de la Santé de la République de Guinée

SOMMAIRE

RECOMMANDATIONS.....	5
INTRODUCTION	7
1- Portage politique international soutenu, et prometteur en interne sur 2016 et 2017	9
a) - Un engagement politique fort au niveau multilatéral 2013-2017	9
b) - Dialogue bilatéral - passer d'un bilan quantitatif à une stratégie articulée	9
c) - Des pistes pour renforcer encore le portage politique interne :	10
2- Financements : donner acte des progrès, mais aussi relever les défis persistants	11
a) Progression de la part d'aide bilatérale marquée genre de 18% à 28% en 2016	11
b) - ...mais elle reste loin de l'objectif de 50% en 2017 et de la moyenne du CAD :.....	12
c) - La collecte très partielle des données illustre les défis à relever : sensibilisation et appropriation de la Stratégie par tous les services et tous les opérateurs de l'APD :.....	12
3- Instruments de l'appropriation - équipes, formation, référent.e.s :	15
a) - Faiblesse des effectifs.....	15
b) - Progrès en matière de sensibilisation et formation, en regard de l'objectif de 90% des agent.e.s et managers formés, fixé pour 2017 :	16
c) - Correspondant.e.s et référent.e.s genre	17
d) - Outils.....	17
4- Évaluation - Nécessaire évolution	17
CONCLUSION.....	19
Annexe 1 - Extrait de la Loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI).	20
Annexe 2 - Objectifs fixés dans le DOS II (2013-17) et le CIT (2014-17)	22
Annexe 3 - Le marqueur genre du CAD de l'OCDE	23
Annexe 4 - Liste des Auditions	25
Annexe 5 - Membres de la Commission Droits des Femmes et Enjeux internationaux et du Groupe de travail Coopération et Protection internationales	26

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION n°1 : Affirmer publiquement au plus haut niveau l'importance politique accordée à la future Stratégie genre et développement, lors de sa préparation et de son adoption, puis dans sa mise en œuvre.

RECOMMANDATION n°2 : Mobiliser tous les moyens nécessaires pour atteindre effectivement, sans fléchir sur le niveau d'ambition, l'objectif des 50% d'APD française intégrant une perspective de genre, fixé pour 2017, base d'un schéma d'accroissement graduel pour la nouvelle Stratégie.

RECOMMANDATION n°3 : Améliorer substantiellement l'effort de reddition des comptes, aux niveaux interne et interministériel, avant l'adoption d'une nouvelle Stratégie. Pour en renforcer les modalités, un tableau synthétique révisé du Trésor, fondé sur une amélioration des contributions 2016 insuffisamment probantes, sera transmis au HCE avant la fin 2017.

RECOMMANDATION n°4 : Mener une réflexion sur les dispositifs d'auto-évaluation internes et de redevabilité externe à introduire dans la future Stratégie afin d'assurer son effectivité.

Évaluation de la mise en œuvre du II^e Document d'Orientation stratégique Genre et Développement en 2016, et sur la période 2013-17

INTRODUCTION

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes rend public son 3^e rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre du Document d'Orientation stratégique Genre et Développement 2013-17 (DOS II), couvrant l'année 2016, conformément au mandat qui lui a été confié par le Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement (CICID) du 31 juillet 2013. Dans la mesure où le CICID du 30 novembre 2016 a également arrêté le principe de l'adoption d'une nouvelle stratégie sur le genre d'ici le début de l'année 2018, dont l'élaboration mobilise déjà les services concernés, nous avons jugé opportun de conclure par la même occasion l'évaluation pluri-annuelle 2013-17.

Le CICID s'est aussi prononcé en faveur d'un renouvellement du mandat du Haut Conseil à l'Égalité (HCE), sur la base d'exercices annuels. Au regard du temps long nécessaire pour faire évoluer les pratiques et conduire les changements structurels qu'implique, pour tous les pays et tous les acteurs bi ou multilatéraux, l'intégration transversale du genre dans la politique d'aide au développement, le Haut Conseil considère qu'un examen annuel ne permet d'appréhender les évolutions que de manière ponctuelle et fragmentaire, et ne favorise pas le recul nécessaire tant pour les opérateurs, que pour les évaluateurs. Le HCE envisage donc, comme il le fait pour l'évaluation d'autres politiques publiques, de s'en tenir à un examen approfondi sur une base biennale : à mi-parcours et à la fin de la future stratégie (l'hypothèse d'un « coup de projecteur » annuel, notamment sur le volet des financements, n'est toutefois pas écartée).

La Commission Droits des femmes et Enjeux internationaux et européens et le Groupe de Travail Coopération et Protection internationales ont procédé à deux séries d'auditions au printemps 2017 ; y ont été reçues des délégations des deux principaux opérateurs français de l'Aide publique au développement, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de Développement (AFD) ; dans un second temps, ont été entendus des représentants du Trésor, la coordinatrice de la Plateforme Genre et Développement, ainsi que la coordinatrice genre de Coordination Sud.

La Commission mesure bien, avec les opérateurs, que les objectifs fixés dans le DOS II pour 2017 n'ont pas tous été atteints, mais elle constate avec eux que le mouvement est lancé et que cette période charnière d'analyse-bilan du DOS II et de préparation de la future stratégie doit être mise à profit pour accentuer et approfondir la dynamique engagée, qu'il s'agisse :

- de l'intensification du portage politique prometteur exprimé en 2016-17,
- de l'augmentation sensible de la part des financements marqués genre, même s'il n'atteint pas encore l'objectif de 50% fixé pour 2017 dans le DOS II et le Cadre d'intégration transversal (CIT) de l'AFD
- mais aussi de la structuration du dispositif d'appropriation du genre.

Ce rapport s'inscrit dans le prolongement des 2 premiers rapports sur la mise en œuvre du DOS II Genre et Développement 2014 et 2015, 2015. Par conséquent, il n'entend pas réitérer toutes les analyses et recommandations exposées antérieurement, et ne les reprend qu'à minima, essentiellement pour les compléter.

1- Portage politique international soutenu, et prometteur en interne sur 2016 et 2017

a. Un engagement politique fort au niveau multilatéral 2013-2017 :

Le Haut Conseil à l'Égalité se félicite du portage politique et de la détermination démontrés au niveau international par les autorités françaises en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes comme de la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs des femmes, condition préalable à leur autonomisation économique.

Sur toute la période du DOS II, les différentes Ministres qui assumaient le portefeuille des Droits des femmes, M^{mes} Najat Vallaud-Belkacem, Pascale Boistard, Laurence Rossignol, ont, chaque année, présenté avec conviction le plaidoyer de la France en faveur des droits et de la santé sexuels et reproductifs devant la Commission sur la Condition des Femmes (CSW), à New-York ; le même engagement soutenu a été déployé par la Présidente du Haut Conseil à l'Égalité Danielle Bousquet, et, en 2017, le Secrétaire d'État Jean-Marie Le Guen, conduisant la Délégation française à la Commission Population et Développement (CPD). Le HCE salue également la mobilisation française et internationale lors de la réunion dite du Serment de Paris le 8 mars dernier, qui fut marquée en outre par l'engagement personnel apprécié du Président François Hollande.

L'on rappellera les efforts du Président de la République François Hollande, du Président de la COP21 Laurent Fabius et des Ministres engagé.e.s dans les négociations du Bourget, tant Ségolène Royal, Marisol Touraine, que Pascale Boistard, pour mettre en exergue la question de l'égalité des sexes et la nécessité d'inscrire le genre dans l'Accord de Paris, avec succès. La question genre et climat a également été défendue lors de la COP 22 à Marrakech. Sans prétendre à l'exhaustivité, l'on relève également les interventions du Président de la République lors de réunions organisées au cours de l'Assemblée générale des Nations-Unies de 2015 pour célébrer Pékin + 20 sur une initiative de la République Populaire de Chine et d'ONU-Femmes, ou pour marquer l'adoption des Objectifs du Développement durable (ODD).

Le Président Emmanuel Macron et la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes Marlène Schiappa ont érigé l'égalité en grande cause nationale du quinquennat, décision annoncée pendant la campagne présidentielle et réaffirmée lors du Conseil des ministres du 19 juillet. Le Président a également assuré les associations de sa détermination à placer les droits des femmes, et en particulier leurs droits sexuels et reproductifs, dans les priorités de la politique française d'aide au développement. Il a réaffirmé avec conviction dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 19 septembre, son engagement en faveur de l'égalité entre les sexes.

b. Dialogue bilatéral - passer d'un bilan quantitatif à une stratégie articulée :

L'importance d'alimenter un dialogue bilatéral sur les questions d'égalité a déjà été soulignée dans nos précédents rapports, que ce soit au niveau des Ministres ou des Chef.fe.s de Poste, tant pour accompagner les efforts des Agences de l'AFD et/ou des Conseillers de coopération et d'action culturelle dans l'identification et l'élaboration de projets ciblés, que pour faire progresser les cadres législatifs et réglementaires des pays partenaires, en regard de leurs engagements multilatéraux en matière de droits humains.

Ce dialogue bilatéral devrait aussi viser à rallier des soutiens pour conforter la main des négociateur.rice.s français.es à New-York ou Genève, face au renversement de position de notre partenaire américain (Global Gag Rule) et à la pression croissante d'Etats ou de coalitions d'Etats déterminés à faire reculer les droits des femmes, en particulier sur les droits et la santé sexuels et reproductifs. L'impossibilité d'adopter des conclusions lors des CPD 2015 et 2017 illustre ces tensions.

En regard de ces enjeux, le HCE demeure perplexe devant les indications très succinctes, et dépourvues de tout aspect qualitatif, évoquées dans le rapport 2016 du MEAE. Il y est mentionné une quarantaine d'entretiens menés par les Chef.fe.s de Poste auprès de Ministres concerné.e.s par les questions d'égalité femmes-hommes (sur 65 réponses au questionnaire du MEAE). Au-delà de la pertinence de cet indicateur quantitatif, c'est l'existence ou non d'une stratégie de promotion des droits des femmes et de l'égalité, à tous les niveaux d'engagement politique, par le dialogue bilatéral et en articulation multilatérale, qui mérite d'être posée.

c. Des pistes pour renforcer encore le portage politique interne :

*** En interne au MEAE/, sur le volet mise en œuvre du DOS II :** Les annonces faites au cours des échanges de la Présidente du Haut Conseil à l'Egalité avec le Ministre des Affaires étrangères Jean-Marc Ayrault, et le Ministre délégué chargé de la Coopération et de la Francophonie André Vallini, lors de la remise du rapport d'évaluation 2015 à l'automne dernier, comme les récentes déclarations mobilisatrices du Ministre Jean-Yves Le Drian lors des Journées du Réseau 2017, devraient stimuler l'ensemble des équipes afin de faire progresser l'intégration transversale du genre dans les projets menés au titre de l'aide publique au développement.

En partenariat avec la Plateforme Genre et Développement, le MEAE a entamé un processus de consultation pour l'élaboration de la Stratégie qui devrait être adoptée en 2018 en remplacement du DOS Genre et Développement. L'on relève avec intérêt la forte mobilisation des associations et des représentant.e.s de la recherche-développement, et, de date récente, de partenaires des collectivités territoriales.

*** En interne à l'AFD et échanges avec le HCE :** Lors de la célébration du 75^e anniversaire de l'Agence française de Développement, son Directeur général Rémy Rioux a annoncé l'élaboration d'un nouveau Plan d'Orientations Stratégiques, alimenté par les réflexions des équipes sur 8 chantiers, dont l'un concernait l'intégration du genre dans les opérations et les processus au quotidien de l'AFD, animé par le « binôme de champions » Sandrine Boucher et André Pouillès-Duplaix.

À l'invitation de R. Rioux, la Présidente a présenté les missions et travaux du Haut Conseil à l'Egalité au Comité Directeur de l'AFD en janvier 2017, évoquant notamment l'évaluation de la mise en œuvre du DOS II, au cours d'un échange qui a permis de mesurer la mobilisation effective des plus hauts cadres de l'AFD. Participant à la réunion plénière du HCE en juin, le Directeur général de l'AFD a rappelé sa détermination à faire progresser la part du genre dans les engagements de l'AFD. Il les résumait par grandes masses (non cumulatives) en : « environ 10 Mds€ d'engagements par an et 13 Mds prévus en 2020 ; marqués à 50% Afrique, 50% climat, 50% francophonie, 50% genre ». Rappelant les attentes formulées dans notre dernier rapport, il donnait acte de ce que « les 50% calculés en nombre de projets, ne représentaient que 41% des montants engagés en 2016 ». Cet échange a permis aux membres d'apprécier l'ampleur des avancées enregistrées et l'étendue de la réflexion menée à l'AFD sur

l'évolution des axes stratégiques et le renforcement qualitatif de la prise en compte du genre, la diversification des partenariats, la complexité des enjeux de l'adaptation des outils et du champ de financement (i.a. aide budgétaire globale), en regard aussi des pratiques d'autres bailleurs.

Le Haut Conseil à l'Égalité attend avec intérêt les résultats des réflexions menées au MEAE et à l'AFD pour élaborer, avec leurs partenaires institutionnels et associatifs (Plateforme Genre et Développement notamment), un nouveau document d'orientation stratégique fixant des objectifs ambitieux. Réflexions dont le Haut Conseil espère qu'elles n'autoriseront aucun retour en arrière quant aux curseurs principaux du DOS II et de sa déclinaison en Contrat d'Intégration Transversal (CIT) à l'AFD, ou de la Loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI). Le premier curseur concerne le portage politique au plus haut niveau, garant de la mobilisation et de l'engagement des équipes ; le second concerne le marquage de la moitié des financements.

RECOMMANDATION N° 1 : Affirmer publiquement au plus haut niveau l'importance politique accordée à la future Stratégie genre et développement, lors de sa préparation et de son adoption, puis dans sa mise en œuvre.

2- Financements : donner acte des progrès, mais aussi relever les défis persistants

a. Progression de la part d'aide bilatérale marquée genre de 18% à 28% en 2016 ...:

La Direction générale du Trésor a communiqué début août au HCE les données agrégées transmises au Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE couvrant l'année 2016. Ces données font l'objet d'un examen détaillé et d'échanges CAD-Trésor avant d'être validées et publiées en décembre, elles doivent donc être tenues pour « provisoires ».

Aide centrée sur le genre – en millions d'euros	2013	2014	2015	2016 (prov)
a) Objectif principal (marqueur 2)	36	27	9	136
b) Objectif significatif (marqueur 1)	423	696	923	1 183
Bbis) Objectifs principal et significatif	459	723	932	1 319
c) Examiné, non orienté (marqueur 0)	2 125	4 030	4 536	3 337
d) [(a)+b)+c)] Total projets examinés	2 583	4 753	5 468	4 656
Objectifs 1 et 2 / Total de l'aide examinée [(a)+b)]/d)	18%	15%	17%	28%
e) Non examiné	1 317	456	775	1 117

Données DG Trésor ; celles pour 2016 sont provisoires (en cours d'examen et validation par le CAD de l'OCDE), celles de 2013 avaient été reconstituées par le Trésor, pour comparaison, sur la base des critères Gendernet actuels.

Sur la période 2013-16, l'on relève :

- La progression nette et continue de l'aide bilatérale marquée 1 (projet intégrant l'égalité des sexes comme un « objectif significatif »), qui a presque triplé en 4 ans de 423 M€ à 1 183M€ en 2016.
- L'accroissement et le changement d'échelle des projets marqués 2 (« ayant l'égalité pour objectif principal »). Ils avaient chuté de 36M€ à 9M€ en 2015, en contradiction avec l'engagement politique français (infra), nous conduisant l'an passé à recommander une relance de l'effort français sur des projets ciblés sur l'égalité. Nous réitérons cette recommandation en soulignant l'importance d'aider des projets dédiés (notés 2), que ce soit à travers des agences onusiennes comme le FNUAP, ou à travers les associations qui promeuvent le Plaidoyer Genre et Développement ; faute de moyens, les OSC françaises, qui appuient et outillent leurs partenaires du sud, perdent leurs équipes et leur expertise ; celles du sud cherchent désespérément des (micro-)guichets pour financer leurs campagnes et actions pour l'égalité femmes-hommes et les DSSR, et contre les pratiques néfastes, etc.
- Au regard de la réflexion et de la mobilisation qui ont sous-tendu ce résultat à l'AFD, on peut saluer le total de 136M€ de projets marqués 2 atteint en 2016, l'AFD en portant 124M (9M€ pour 14 projets menés avec des ONG, 114M€ sur 4 projets dont une ligne de crédit novatrice genre et santé / sécurité au travail avec une banque turque (100M€), sous réserve de consolidation par le CAD).
- L'augmentation significative du ratio de l'APD marquée genre de 18% en 2013 à 28% en 2016, en net progrès (dans l'attente de la validation par le CAD).

b) – ...mais elle reste loin de l'objectif de 50% en 2017 et de la moyenne du CAD :

- Ce ratio de 28% n'en reste pas moins éloigné de l'objectif de 50% en 2017 fixé dans le DOS II (2013), le CIT de l'AFD (2014), et la Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité Internationale du 7 juillet 2014 (extraits annexe I et II).
- La comparaison internationale¹ demeure par ailleurs insatisfaisante pour la France : la France continue de figurer parmi les derniers en-deçà de la moyenne des membres du CAD, qui s'établit à 35% en 2014-15 ; et de celle de deux partenaires importants : l'Allemagne 39% en 2014 et 46% en 2015 ; le Royaume-Uni 61% en 2014 et 41% en 2015.

c) – La collecte très partielle des données illustre les défis à relever : sensibilisation et appropriation de la Stratégie par tous les services et tous les opérateurs de l'APD :

Donnant suite à une recommandation de notre dernier rapport, le Trésor nous a transmis une version synthétique par Ministères et opérateurs des données d'APD collectées pour **2016**. Ce tableau contribue à la transparence des données et pratiques, tout en faisant apparaître la persistance de difficultés dans l'appropriation des questions de genre.

1 - Source Gender Equality - Donor Charts 2017 <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/themes-financement-developpement/aidealappuiidelegalitehommes-femmesetlaautonomisationdesfemmes.htm>

Aide centrée sur le genre (en milliers d'Euros)	MAAF (agri)	MAE	MESR	MINEFI	MEDDE	Travail	Coll. terr	AFD	Wallis-F
a) Objectif principal (marqueur 2)	0	11 447	39	0	0	0	4 775	119 647	19
b) Objectif secondaire (marqueur 1)	491	79 320	93 986	0	0	2 059	15 625	991 141	0
Objectif principal et significatif [(a)+b)]	491	90 767	94 025	0	0	2 059	20 400	1 110 788	19
c) Examiné non orienté (marqueur 0)	197	0	0	190 670	18	320	7 020	3 060 794	77 745
d) Total projets examinés [(a)+b)+c)]	688	90 767	94 025	190 670	18	2 379	27 420	4 171 582	77 764
Objectifs 1+2 / Total de l'aide examinée	71%	100%	100%	0%	0%	87%	74%	27%	0%
e) Non examiné	0	402 110	348 029	500	0	0	13 397	308 263	0
Pourcentage de l'aide examinée sur l'aide totale [(d)/(e)+d)]	100%	18%	21%	100%	100%	100%	67%	93%	100%

Source : Trésor (NB : dépenses en faveur du territoire de Wallis et Futuna –éligible à l'APD- par différents ministères).

- Collecte nationale des données par le Trésor : La mobilisation annuelle des opérateurs progresse mais demeure difficile, si l'on en juge par les 11 réponses obtenues alors qu'une trentaine de contributeurs (Ministères, AFD, collectivités territoriales...) aurait été sollicitée. 8 sur 11 ont répondu en utilisant le marqueur genre. Faute d'avoir utilisé le marqueur, les contributions, certes faibles, des Ministères de la Défense, de l'Intérieur et des Sports n'ont pu être prises en compte par le Trésor (les deux Ministères régaliens sont pourtant concernés par le Plan national d'Action « Femmes, Paix et Sécurité »).

- Appropriation fragmentaire du marqueur genre... : L'on ne peut qu'être frappé par l'ampleur des montants d'aide non examinés au prisme du marqueur genre par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, initiateur du DOS II, soit 402M€ (contre 91M€ examinés et marqués) ; le ratio d'aide examinée sur l'aide totale déclarée par le MEAE n'atteint ainsi que 18%.

Il en va de même pour le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 94M€ marqués contre 348M€ d'assistance technique non marquée, soit un ratio de 21%.

Nos demandes, réitérées, d'une agrégation plus poussée des données marquées genre de tous les services du MEAE, ainsi que des Agences sous sa tutelle (hors AFD) n'ont produit que quelques avancées, en mai 2017 : 1^{res} données sur le marquage complet de l'aide alimentaire -34M€ en 2016-; marquage d'une fraction très modeste de l'aide humanitaire -730.000€ sur 130M€- ; absence d'éléments sur les collectivités locales appuyées par la DAECL. Pour les opérateurs, quelques éléments limités : 1^{res} avancées d'Expertise France avec un rapport exposant sa stratégie genre et faisant état de 11% de ses projets marqués genre (30 sur 282), sans indication de montant cependant ; nous manquons d'éléments sur les autres opérateurs, qu'ils soient liés ou non par des Contrats d'Objectifs et de Moyens.

Au bilan, ces quelques données cumulées ne permettent pas d'étayer ce que recouvrent les 91M€ ou 18% marquées, ni de comprendre pourquoi 82% n'ont pas été examinées au prisme du marqueur genre, alors que le MEAE assure dans ses rapports depuis 2014 que « 100% des projets sont examinés ». Interrogé, le ministère invoque « une sous-évaluation de l'aide effectivement examinée, ne reflétant pas l'examen systématique des projets, non plus que les actions genre menées via les fonds multilatéraux. Il indique mettre tout en œuvre pour amender son système de reddition afin de remédier à cette déperdition des données ».

Si la « déperdition » devait être au moins en partie liée à la problématique de comptabilisation des contributions multilatérales par le CAD de l'OCDE, la Commission invite le MEAE et le Trésor à approfondir ensemble la réflexion sur la prise en compte de ces contributions versées à des agences humanitaires des Nations Unies ou des fonds verticaux santé, qui disposent chacun.e d'une stratégie genre. L'examen des programmes et l'articulation des objectifs partagés en matière d'égalité des sexes devraient être d'autant plus faciles à opérer. En tout état de cause, pour la Commission, l'impératif et l'automatisme du marquage résultant de l'appropriation de la Stratégie genre devraient l'emporter sur des considérations de compilation statistique. Cette réflexion devrait s'articuler avec le plaidoyer envisagé avec les autres bailleurs sur la prise en compte de la dimension genre dans la Stratégie française pour l'aide multilatérale 2017-2021, adoptée par le CICID fin 2016.

- Nettes avancées côté AFD, difficultés à comparer les objectifs et résultats

Nous saluons les progrès enregistrés à l'AFD en termes de mobilisation des équipes, qui ont permis de porter à 41,4% des montants financiers engagés en 2016 sur des projets marqués 1 (124,3M) ou 2 (2,122 Md), soit 2,246Md€ sur 5,427Md examinés. Nous nous félicitons de l'effort de transparence effectué sur les montants des financements des projets de la Direction des Opérations, faisant suite à notre dernier rapport. Nous apprécions également la diversification des domaines sectoriels couverts, ainsi que le dynamisme marqué par les équipes de centrale et des Agences dans certaines régions, telle la Méditerranée, que nous voulons encourager. La Commission anticipe de nouvelles avancées en termes d'engagements sur l'année 2017, en regard notamment du portage politique mentionné.

Sur la base du questionnaire tardif qui lui a été opposé en amont de la présentation de ce rapport, la Commission relève l'ambigüité persistante autour de l'objectif retenu pour 2017, lequel visait l'atteinte de « 50% des financements » et non « 50% des projets » marqués genre. Le Directeur général de l'AFD avait lui-même rappelé cet objectif de « 50% des financements » et constaté qu'il n'avait pas été atteint en 2016, lors de la Plénière du HCE en juin. En tant qu'évaluateur, le HCE ne peut que s'appuyer sur les objectifs fixés dans le DOS et le CIT, la Loi LOP-DSI (annexes), et sur les données transmises par le Trésor et les opérateurs pour tenter de s'assurer de leur réalisation, et de disposer d'une base de comparaison avec d'autres bailleurs. Dans cette mesure-là, nous avons de nouveau rencontré quelques difficultés à réconcilier les données transmises dans le rapport de l'AFD avec celles du Trésor, retenues par le CAD. La Commission donne acte des éléments récemment transmis (différences de périmètre des données du Trésor et de l'AFD, calendrier distinct pour le dispositif de suivi par le CAD (engagements) et l'AFD (décaissements)).

En conclusion, sur le volet financements, la Commission incite l'ensemble des opérateurs à remplir les objectifs fixés dans le DOS II et en particulier celui de 50% des financements marqués genre, qui devait être atteint à l'horizon 2017. S'il ne devait pas être atteint dans les données collectées en 2018 (véritable clôture du DOS II), il nous paraît essentiel de ne pas autoriser de retour en arrière et de maintenir tant le niveau qualitatif d'exigence, que le seuil quantitatif de 50% d'aide marquée.

Il nous paraît en outre nécessaire d'améliorer les modalités internes et interministérielles de reddition des comptes pour éviter la récurrence des difficultés de collecte et de validation des données de chaque ministère et des opérateurs sous tutelle. Ce, avant l'adoption de la nouvelle Stratégie début 2018. Pour inciter à renforcer les méthodes de coordination interne et la nécessaire appropriation de l'exercice de redevabilité par les entités concernées, le Haut Conseil invite le Trésor à lui transmettre un tableau synthétique révisé avant la fin 2017, après avoir obtenu des Ministères et entités concernés une amélioration des contributions 2016 insuffisamment probantes (proportion d'aide examinée, marquée... comparabilité et prise en compte des données des opérateurs sous tutelle concernés). Il invite également

le Trésor, le MEAE et l'AFD à mobiliser leurs expert.e.s pour définir, avant la finalisation de la nouvelle Stratégie, les modalités de reddition de comptes facilitant l'examen et la comparaison par le Haut Conseil à l'Égalité dans son rôle d'évaluateur, mais aussi les Parlementaires et la société civile.

RECOMMANDATION n° 2 : Mobiliser tous les moyens nécessaires pour atteindre effectivement, sans fléchir sur le niveau d'ambition, l'objectif des 50% d'APD française intégrant une perspective de genre, fixé pour 2017, base d'un schéma d'accroissement graduel pour la nouvelle Stratégie.

RECOMMANDATION n°3 : Améliorer substantiellement l'effort de reddition des comptes, aux niveaux interne et interministériel, avant l'adoption d'une nouvelle Stratégie. Pour en renforcer les modalités, un tableau synthétique révisé du Trésor, fondé sur une amélioration des contributions 2016 insuffisamment probantes, sera transmis au HCE avant la fin 2017.

3- Instruments de l'appropriation - équipes, formation, référent.e.s

Nous espérons à la fin de ce cycle 2013-17 constater que l'essentiel du dispositif d'appropriation avait été consolidé et avait donc permis de mobiliser et former une masse critique d'agent.e.s, d'une part, et d'autre part, d'étayer les piliers institutionnels requis pour développer la Stratégie sur la longue durée (progression des formations, référent.e.s genre et outils). Force est de constater que des avancées encourageantes se sont ajoutées, sans toutefois produire pour l'heure l'effet multiplicateur escompté.

Au terme de 3 exercices successifs d'évaluation du DOS, il nous semble clair qu'il revient à chacun des opérateurs de se fixer des objectifs pour consolider chacun des leviers d'appropriation rappelés ci-dessous, et de se donner les moyens internes d'évaluer la réalité de leur progression chaque année. Un exercice de comparaison avec deux ou trois partenaires du CAD, conduit en auto-évaluation, permettrait également d'établir une perspective.

a) – Faiblesse des effectifs

Comme nous l'avons souligné dans nos précédents rapports, la faiblesse des effectifs affecte la capacité des agent.e.s concerné.e.s d'animer et coordonner la mise en œuvre de la Stratégie Genre et Développement, avec les différents services en centrale et à l'étranger.

Au MEAE, jusqu'à cet été 1,5 ETP (emplois équivalent temps plein) était affecté au sein de la sous-direction du développement humain (HUMA) aux questions de genre et 1 ETP en charge de la Stratégie Enjeux de Population, Droits et Santé sexuels et reproductifs, appuyés par une cheffe de pôle couvrant aussi d'autres politiques.

À l'AFD, l'équivalent de 3 ETP complets répartis entre le chef de Division et une dizaine d'agent.e.s à la Division de l'Appui environnemental et social (AES) et, dans une projection restant à étayer, moins d'1 ETP cumulé entre plusieurs agent.e.s à la Division du Partenariat avec les ONG.

L'ambition affirmée par le Directeur général de l'AFD et le binôme de champions sur le genre a probablement aidé les actions et formations impulsées par AES en 2017. Néanmoins il continue de nous sembler nécessaire de renforcer les équipes-pivot tant du MEAE que de l'AFD.

b) – Progrès en matière de sensibilisation et formation, en regard de l'objectif de 90% des agent.e.s et managers formés, fixé pour 2017 :

Le MEAE fait état de 1532 agent.e.s de toutes catégories ayant bénéficié, entre 2014 et 2017, au minimum d'une session de sensibilisation au genre à travers différents modules et formats (le plus souvent d'une heure), ce qui représenterait 88% de la moyenne des 1750 agent.e.s de la seule DGM ; l'objectif de 90% fixé dans le DOS II concernait un public-cible limité à la Direction générale de la Mondialisation. En guise d'ordre de grandeur, en 2016-17, sur 531 personnes sensibilisées, 88 ont reçu une formation plus longue (de 2H30 à une journée).

L'AFD indique avoir sensibilisé aux enjeux de genre 531 personnes, dont 118 managers et 413 agent.e.s opérationnel.le.s, de 2014 à 2017. En termes de formations cumulées de 2014 à 2017, 474 personnes, dont 33 managers et 441 agent.e.s opérationnel.le.s ont bénéficié de formations d'une durée plus significative, que ce soit à Paris ou dans les Agences (envoi de missionnaires AES, mobilisation de représentantes d'ONU-Femmes sur place). L'AFD communique le bilan quantitatif ci-dessous, en précisant que les agent.e.s opérationnel.le.s et managers au siège et dans le réseau représentent 1188 personnes, soit un ratio de personnes formées et sensibilisées de 85%, proche des 90% fixés pour 2017.

		Siège (2014-2017)	Agences (2014-2017)	TOTAL (Siège et agences, nb)	TOTAL (Siège et agences, nb)
Sensibilisés (2014-2017)	Opérationnels (hors managers)	389	24	413	46%
	Managers	68	50	118	41%
	Total	457	74	531	45%
Formés (2014-2017)	Opérationnels (hors managers)	302	139	441	49%
	Managers	23	10	33	11%
	Total	325	149	474	40%

Tableau AFD 20170920

La nécessité de procéder à des formations plus longues que de simples sensibilisations, notamment au MEAE, et de mettre en place des sessions permettant de capitaliser sur les premières formations, a été soulignée dans nos rapports successifs. La généralisation de ces formations à l'ensemble des agent.e.s de catégorie A du MEAE (Directions politiques, DGA...) contribuerait à créer la dynamique dans les échanges politiques bilatéraux suggérée supra.

c) - Correspondant.e.s et référent.e.s genre

L'AFD compte 78 référent.e.s genre répartis entre le siège et 39 Agences (dont quelques binômes). Après la désignation récente d'un référent genre à l'Agence AFD au Tchad, Djibouti est le dernier Etat prioritaire au sens du CICID où une telle désignation reste attendue.

Le MEAE fait état de 142 référent.e.s genre désigné.e.s dans le réseau diplomatique, dont 74 nominations ou confirmations comptabilisées en 2016. Pour sa part, Expertise France en comptait 12 en 2017. Le déploiement de référent.e.s genre dans les autres agences sous tutelle, en ligne avec les objectifs d'intégration du genre adoptés dans leurs Contrats d'Objectifs et de Moyens, devrait être soutenu et accompagné par le MEAE.

d) Outils

Nous réitérons notre évaluation positive des documents de référence et boîtes à outils sectorielles, qui continuent d'être développés pour renforcer l'appropriation des questions de genre par les agents de l'AFD, et qui, comme nous y encourageons, ont été placés en accès libre sur le site internet de l'Agence.

4- Évaluation - Nécessaire évolution

Le CICID du 30 novembre 2016 a décidé de confier de nouveau au Haut Conseil à l'Égalité un mandat d'évaluation annuelle de la future Stratégie. Le Haut Conseil à l'Égalité est honoré du renouvellement de ce mandat, il n'en juge pas moins préférable de limiter la fréquence des évaluations à un rythme biennal (soit approximativement à mi-parcours et à la fin de la stratégie), conformément à notre pratique habituelle d'évaluation des politiques publiques. Il nous apparaît en effet que les trois examens annuels menés sous ce DOS, s'ils ont facilité la reddition de comptes n'ont pas permis aux opérateurs de prendre le recul nécessaire à l'auto-évaluation de leurs dispositifs et actions d'intégration transversale du genre dans la politique française d'APD, non plus que de mesurer la réalité des évolutions et changements structurels parmi quelques pays partenaires. Un constat similaire s'impose aux évaluateur.trice.s : il faut un temps plus long pour voir se dégager ces transformations, apprécier leur portée et les valoriser.

Pour soutenir et accompagner la dynamique des opérateurs, les membres de la Commission ont retenu l'hypothèse de rapports courts et d'échanges plus ponctuels sur des thématiques spécifiques (i.a. genre et climat, DSSR...) les années intermédiaires. Au vu des difficultés répétées sur le volet financements, un point intermédiaire sur les financements nous semble encore opportun, pour consolider la démarche de mobilisation / clarification de chaque administration et cristalliser la dynamique bien enclenchée, notamment à l'AFD. L'examen annuel d'un document de synthèse du Trésor aurait valeur de « coup de projecteur » et devrait être un facteur de mobilisation interministérielle.

Après 3 ans de dialogue parfois exigeant sur ces questions, nous restons soucieux de ne pas outrepasser les limites de nos compétences, tout en nous assurant que chacun des opérateurs assume ses responsabilités. Nous souhaiterions si possible articuler cet exercice avec le calendrier du CAD de l'OCDE (décembre) et l'examen du Projet de Loi de finances. L'on rappellera que la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale a déposé en octobre 2016 un amendement pour le PLF 2017, visant à améliorer le Document de politique transversale sur l'APD pour qu'il rende compte de manière détaillée du suivi et de la mise en œuvre de cette priorité transversale.

Ainsi que nous l'avons souligné dans le précédent rapport, nous souhaitons aboutir à une évaluation plus qualitative que quantitative, reflet de la maturité acquise par les opérateurs sous ce DOS II. L'AFD a présenté les premiers éléments d'une première analyse qualitative, très utile et opérationnelle, dans son rapport 2014-2017.

En lien, nous souhaiterions mener une réflexion plus approfondie dans les prochains mois avec les opérateurs afin de tirer parti des mécanismes d'évaluation ex-post existants et de développer des dispositifs d'auto-évaluation internes, permettant de recentrer leurs rapports sur quelques objectifs prioritaires, et, dans la mesure du possible des mécanismes de redevabilité externe, à introduire dans la future Stratégie pour assurer son effectivité sur le long terme.

Recommandation N°4 : Mener une réflexion sur les dispositifs d'auto-évaluation internes et de redevabilité externe à introduire dans la future Stratégie afin d'assurer son effectivité.

CONCLUSION

Le Haut Conseil à l'Égalité donne acte des avancées accomplies par les deux principaux opérateurs sur la période 2013-2017 du DOS II, et dont il a constaté l'évolution « en tendance positive » lors des 3 exercices d'évaluation annuelle (2014, 2015, et 2016 qui englobe en l'état actuel le quinquennat 2013-17). Il n'en doit pas moins les inviter à constater le chemin qui reste à parcourir, en regard des objectifs ambitieux fixés par les concepteurs.rice.s du DOS II et de leur déclinaison en 9 indicateurs-clé au sein du Groupe de travail GT-CPI (trame pour l'essentiel de nos rapports).

Dans le prolongement du DOS II et des annonces sur l'égalité érigée en grande cause nationale du quinquennat, les attentes sont d'autant plus fortes en matière de portage politique international, qu'il s'agisse du plaidoyer porté au plus haut niveau en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, dans les enceintes multilatérales ou dans le dialogue politique bilatéral (en lien ou non avec les questions de développement), ou du portage politique interne à chaque Ministère, Agences ou opérateurs, concernés. Nous encourageons la réflexion approfondie portée par les équipes de l'AFD et formons le vœu que sa dynamique stimule tous les autres acteurs du DOS et de la future Stratégie.

Nous ne pouvons également que rappeler l'ampleur des progrès à accomplir pour aboutir à la réalisation de l'objectif de prise en compte du genre dans au moins 50% des projets et programmes financés sur l'aide publique au développement, affirmé dans le DOS et la LOP-DSI. En complément des efforts menés par l'AFD, lui ayant permis d'atteindre 41,4% de ses engagements en 2016, les autres administrations et opérateurs doivent également progresser dans la réalisation de leurs objectifs et dans l'exercice de redevabilité en matière de financements. Il nous semble qu'il est temps de consolider les bases nécessaires de transparence et de transformation, pour s'assurer de la crédibilité des engagements couverts par l'adoption d'une nouvelle Stratégie.

Nous saluons l'inscription résolue de la politique française d'aide au développement dans la réalisation des Objectifs du Développement durable, tant pour son objectif 5 dédié à la réalisation de l'égalité entre les sexes, que pour les cibles transversales visant l'intégration du genre dans la majorité des autres ODD. Les travaux menés par l'AFD pour établir un tableau de correspondance entre la typologie de projets genre menés à l'AFD et les cibles des ODD (cf dernier rapport) sont à cet égard très encourageants. Rappelant le travail mené avec le MEAE, l'AFD et des associations, sur les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique, en amont de la COP 21, le Haut Conseil à l'Égalité invite les opérateurs à rechercher plus avant les modalités d'une combinaison des deux priorités transversales genre et climat dans leurs projets, conformément à la Loi LOP-DSI, au bénéfice de leur efficacité et de leur durabilité.

Le Haut Conseil à l'Égalité, en pleine convergence avec le plaidoyer mené par les autorités françaises, considère que la maîtrise par les femmes de leur corps et de leur fécondité est la condition préalable à leur autonomisation politique, économique et sociale. Il appelle de nouveau le Gouvernement à accentuer la priorité accordée aux droits et à la santé sexuels et reproductifs, à renforcer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie sur les Enjeux de Population, de Droits et Santé sexuels et reproductifs et à mieux valoriser politiquement l'ampleur de l'investissement financier consenti, dans un contexte international marqué par des courants contraires. La bonne articulation entre la Stratégie Égalité des sexes et DSSR devrait être renforcée.

Le Président de la République a confirmé l'engagement de la France de porter son aide publique au développement à 0,55% du Revenu national brut en 2022 et mis en exergue la place centrale des femmes dans le développement et l'enjeu de civilisation que constitue l'égalité. Pour sa part, le Premier ministre a annoncé la tenue d'un CICID début 2018. Aussi, le Haut Conseil à l'Égalité forme le vœu que les plus hautes autorités françaises prendront acte des avancées réalisées en matière de droits des femmes et d'égalité femmes-hommes grâce au DOS II et fixeront des objectifs ambitieux et solidement étayés à la future Stratégie.

Annexe 1 - Extrait de la Loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI).

Chapitre I^{er} : Objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale

Article 1

La France met en œuvre une politique de développement et de solidarité internationale qui a pour objectif général de promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses composantes économique, sociale, environnementale et culturelle.

Cette politique participe activement à l'effort international de lutte contre la pauvreté, la faim et l'insécurité alimentaire et de réduction des inégalités sociales et territoriales, en favorisant un développement économique équitable et riche en emplois, en consolidant l'agriculture vivrière et familiale, en préservant les biens publics mondiaux, en luttant contre le changement climatique, ses effets et l'érosion de la biodiversité et en promouvant la paix durable, la stabilité, les droits de l'homme et la diversité culturelle.

La politique de développement et de solidarité internationale respecte et défend les libertés fondamentales. Elle contribue à promouvoir les valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la responsabilité sociétale, les socles de protection sociale et le travail décent. Elle contribue à lutter contre les discriminations. Elle œuvre pour développer et renforcer l'adhésion à ces valeurs dans les pays et régions partenaires par la voie du dialogue et de la coopération, en appuyant les mécanismes de bonne gouvernance, en particulier sur le plan local, et en favorisant notamment le renforcement des Etats et des capacités de la puissance publique. Elle veille à ce que les personnes en situation de pauvreté puissent être en capacité d'exercer leurs droits et participent activement aux programmes et projets de développement. Elle concourt à la politique étrangère de la France et à son rayonnement culturel, diplomatique et économique. Elle accorde une attention particulière à la francophonie et participe à la cohésion politique et économique de l'espace francophone.

Elle veille à assurer la continuité entre les phases d'urgence, de reconstruction et de développement. L'action humanitaire, qui vise à secourir les populations vulnérables, s'inscrit pleinement dans la politique de développement et de solidarité internationale.

La politique de développement et de solidarité internationale respecte et promeut les principes et les normes internationaux, notamment en matière de droits de l'homme, de protection sociale, de développement et d'environnement. La France promeut en particulier les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme adoptés par le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies.

(...)

Titre IV : MISE EN ŒUVRE, ÉVALUATION ET RAPPORT - Article 15 –

Annexe Rapport fixant les orientations de la politique de développement et de solidarité internationale - 1. Objectifs et priorités de la politique de développement et de solidarité internationale de la France

1.2. Priorités transversales. La promotion de l'autonomisation des femmes et l'intégration systématique des problématiques de genre dans les actions menées par les acteurs de l'aide et les pays partenaires ainsi que la lutte contre le changement climatique sont des priorités transversales de la politique d'aide au développement de la France.

Les femmes sont des actrices essentielles du développement. Les inégalités de genre et le non-respect du droit des femmes sont une composante structurante de la pauvreté. Les femmes font face à des difficultés spécifiques et à des discriminations de genre, dans tous les domaines.

Pour mettre les droits des femmes au cœur de la politique de développement, le Gouvernement a adopté, lors du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 31 juillet 2013, une nouvelle stratégie «genre et développement» pour la période 2013-2017. Cette stratégie prévoit une prise en compte systématique d'un objectif transversal «genre» dans les procédures d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets: cette approche passera, en particulier dans les pays pauvres, par une révision de tous les instruments du développement ainsi que par le renforcement des capacités des agents et le soutien à la recherche. Cette stratégie prévoit que, d'ici à 2017, 50 % des projets de développement français aient comme objectif principal ou significatif l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle sera mise en œuvre par l'ensemble des ministères traitant de politique de développement et tous les opérateurs, et évaluée annuellement par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans les enceintes européennes et internationales, la France s'efforce de promouvoir le droit des femmes, la lutte contre les violences qui leur sont faites, l'accès universel à la planification familiale et aux droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes, l'égalité professionnelle, l'accès des femmes à l'éducation, à la formation ainsi qu'aux responsabilités économiques, politiques et sociales.

La politique de développement et de solidarité internationale prend en compte la situation particulière des jeunes filles et leur vulnérabilité, en intégrant dans la définition et la mise en œuvre des actions leurs besoins et leurs droits, notamment en matière d'éducation, de formation professionnelle, de lutte contre les violences et de santé, y compris sexuelle.

La lutte contre le changement climatique et le développement économique et social sont intrinsèquement liés: l'accélération du changement climatique entravera durablement le développement. L'adoption par les pays en développement, notamment les pays émergents, de modes de développement sobres en énergie fossile est devenue un enjeu majeur à la fois pour la lutte contre le changement climatique au niveau mondial et pour le développement durable de chacun d'entre eux. La France prend en compte la situation particulière des «pays en grande difficulté climatique» dans sa politique de développement et de solidarité internationale. Il apparaît crucial d'accompagner les pays les plus pauvres et les plus fragiles pour qu'ils puissent adapter leurs modes de vie et leurs économies aux effets inéluctables et déjà présents de ce changement climatique. En effet, ce sont les populations les plus pauvres qui sont les plus directement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles et donc les plus exposées aux évolutions que le changement climatique induit sur ces ressources. Ainsi, à travers son cadre d'intervention transversal Climat-Développement, l'Agence française de développement (AFD) vise à ce que, chaque année, 50 % de ses financements dans les pays tiers comportent des cobénéfices «climat» dans l'ensemble des secteurs pertinents, y compris l'énergie. Enfin, la préparation de la conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en 2015 sera une priorité pour la France.

1.3. Secteurs d'intervention. Prenant en considération, dans une perspective de durabilité et de développement mutuellement bénéfique, d'une part, les besoins de ses pays partenaires et, d'autre part, les objectifs de sa politique de développement, **la France définit dix secteurs d'intervention. Ces derniers doivent prendre en compte, dans leurs objectifs, principes et indicateurs, les deux priorités transversales de l'APD de la France: les droits des femmes et les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre le changement climatique.**

Annexe 2 – Objectifs fixés dans le DOS II (2013-17) et le CIT (2014-17)

1/ DOS II – LA « BOUSSOLE » DE L'ÉGALITÉ

	Objectifs secondaires	Résultats attendus	Indicateurs de résultats	Calendrier de réalisation
OBJECTIF 1	Prendre en compte le genre dans tous les instruments de financement du développement	Tous les instruments de financement du développement intègrent le genre dans leurs procédures. La moitié des projets sont instruits, mis en œuvre, suivis et évalués en prenant en compte le genre.	En 2017, 100 % de l'APD est évaluée selon le marqueur genre de l'OCDE. Au moins 50 % des projets et programmes financés reçoivent la note 1 ou la note 2, à l'exception des financements apportés sous forme d'aide budgétaire globale ou sectorielle, ou de ligne de crédit non affectée.	30 % en 2014, 40 % en 2015, 45 %, en 2016, 50 % en 2017, reçoivent les notes 1 ou 2.
OBJECTIF 2	Renforcer les capacités des agents sur les questions de genre et développement	Des sensibilisations et des formations en genre sont organisées à destination des agents du développement.	En 2017, 90 % des rédacteurs/trices, chefs de pôle, et sous directeurs/trices de la DGM ; des chefs de projets et des managers de l'AFD ont reçu une formation ou une sensibilisation sur le genre.	30 % en 2014, 50 % en 2015, 75 %, en 2016, 90 % en 2017.
OBJECTIF 3	Mobiliser et soutenir la recherche sur le genre et le développement pour définir des objectifs et des indicateurs communs par secteur de développement	Les travaux de recherche sur le genre et le développement sont étendus à de nouveaux domaines du développement.	En 2015, un colloque national est organisé. En 2017, des objectifs et des indicateurs communs au MAE et à l'AFD sont définis dans chacun des secteurs de la coopération.	Évolutif.
OBJECTIF 4	Mettre la question de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes au cœur du dialogue bilatéral	Améliorer le dialogue politique sur le genre avec les ministères des femmes et les organisations de la société civile dans les pays partenaires.	Une rencontre annuelle est organisée avec les ministres et les organisations de la société civile.	Chaque année.
OBJECTIF 5	Continuer de promouvoir l'égalité dans les enceintes européennes et multilatérales	La France joue un rôle <i>leader</i> dans la défense et la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.	La France est représentée à haut niveau lors de la Commission sur le statut des femmes et participe activement aux négociations.	Chaque année.
OBJECTIF 6	Garantir la redevabilité des engagements pris dans le cadre de la Stratégie genre et développement 2013-2017	L'APD consacrée au genre est disponible et mesurée, la mise en œuvre de la <i>Stratégie genre et développement 2013-2017</i> est accompagnée et évaluée annuellement.	Publication annuelle des données sur l'aide au développement française consacrée au genre, y compris l'évaluation de la <i>Stratégie genre et développement 2013-2017</i> .	Chaque année.

2/ EXTRAIT DU CADRE D'INTÉGRATION TRANSVERSAL 2014-17 DE L'AFD (RÉSUMÉ PAGE 7, + P. 13)

Les principaux indicateurs de suivi du CIT Genre seront les suivants :

1. 100 % des projets de l'AFD seront renseignés selon le marqueur CAD2 de l'OCDE sur l'égalité femmes-hommes d'ici à 2017 ;
2. au moins 50 % des opérations financées par l'AFD dans les états étrangers à l'horizon 2017, devront recevoir la note 1 ou 2 du marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité femmes-hommes, à l'exception des financements AFD apportés sous forme d'aide budgétaire globale ou sectorielle ou de ligne de crédit non affectée ;
3. 90 % des chefs de projets et des managers de l'AFD auront reçu une formation ou une sensibilisation sur le genre en 2017.

Annexe 3 - Le marqueur genre du CAD de l'OCDE

1/EXTRAIT DU DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE II 2013-2017 (ENCADRÉ)

« Le marqueur genre du CAD de l'OCDE permet de noter les projets et programmes de développement de la façon suivante :

- 0 : le projet ne prend pas en compte le genre ;
- 1 : le projet a pour sous-objectif significatif ou secondaire l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes ou la lutte contre les inégalités de genre ;
- 2 : le projet a pour objectif principal l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes ou la lutte contre les inégalités de genre.

Cette notation est fournie par le ministère des Affaires étrangères et l'Agence française de développement sur la base des indications des responsables de projets et de programmes (...) Objectif: en 2017 au moins 50 % des projets et programmes financés reçoivent la note 1 ou bien la note 2 ».

2/EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL DU CAD DE L'OCDE « AIDE À L'APPUI DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES – GRAPHIQUES PAR DONNEUR, MARS 2017

« DÉFINITION

Une activité devrait être classée comme « orientée vers l'égalité hommes-femmes » (valeur Principale ou Significative) si elle vise à renforcer l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes ou à réduire les discriminations et les inégalités fondées sur le sexe

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'objectif d'égalité hommes-femmes est explicitement mis en évidence dans la documentation concernant l'activité, à travers des mesures destinées à :

- a) Réduire les déséquilibres dans les rapports de forces entre hommes et femmes, garçons et filles, au niveau social, économique ou politique : faire en sorte que l'activité bénéficie autant aux femmes qu'aux hommes, ou remédier à des discriminations passées ; ou
- b) Développer ou renforcer la politique, la législation et les institutions propres à garantir l'égalité hommes-femmes ou à empêcher la discrimination.

Cette approche nécessite d'étudier les inégalités hommes-femmes soit séparément, soit dans le cadre des procédures normales des agences.

EXEMPLES D'ACTIVITÉS CARACTÉRISTIQUES

Note 1 Exemples d'activités qui pourraient se voir attribuées la valeur **objectif significatif** :

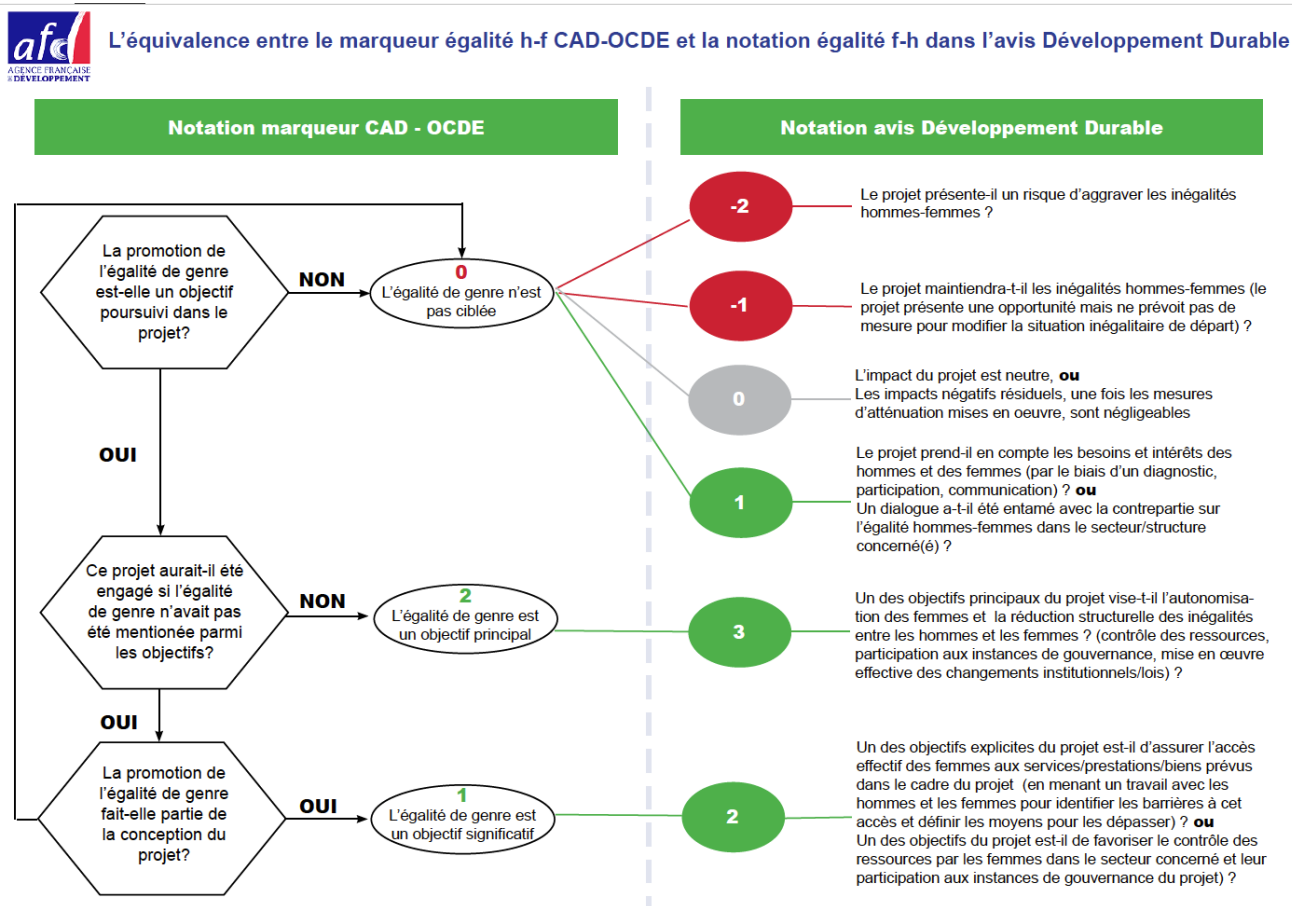
- activité dont l'objectif principal est d'assurer l'approvisionnement en eau potable d'un district ou d'une communauté locale tout en faisant en sorte que les femmes et les filles bénéficient d'un accès sûr et facile aux installations en question ;
- projet de filet de sécurité sociale s'étendant à la communauté toute entière et intégrant des dispositions destinées à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Note 2 Exemples d'activités qui pourraient se voir attribuées la valeur **objectif principal** :

- aide aux femmes et aux filles à la connaissance de leurs droits ;
- soutien aux associations masculines qui luttent contre la violence envers les femmes ;
- projet de filet de sécurité sociale spécifiquement axé sur les femmes et les filles en tant que groupe particulièrement défavorisé de la société ;
- renforcement des capacités du Ministère des finances et de la planification afin d'incorporer les objectifs d'égalité hommes-femmes dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ou autres stratégies comparables.

De telles activités pourraient avoir pour cible soit uniquement les femmes, soit uniquement les hommes, soit les deux. »

3 - SCHÉMA D'ÉQUIVALENCE ÉTABLI PAR L'AFD



Annexe 4 - Liste des Auditions

13 AVRIL 2017

Délégation MEAE :

M. Jean-François PACTET, sous-directeur du développement humain
 M^{me} Claire HODARA, sous-direction du développement humain
 M. Benjamin BECHAZ, sous-direction du développement humain

Délégation AFD :

M. Philippe BAUDUIN, Directeur général adjoint de l'AFD,
 M. Jean-Noël ROULLEAU, Chef de la Division de l'Appui Environnemental et Social
 M^{me} Sarah LAHMANI, Division de l'Appui Environnemental et Social
 M. Valentin BLOYET, Division de l'Appui Environnemental et Social
 M^{me} Agathe HORVAIS, Division de l'Appui Environnemental et Social

18 MAI 2017

DG Trésor :

M. Pierre GAUDIN, Chef du Bureau Multifin 5, DG Trésor, accompagné de M^{me} Claire DEVINEAU, Adjointe au Chef du Bureau, et M^{me} Anna DRIEUX, Unité de l'Évaluation

Plateforme Genre et Développement :

M^{me} Yveline NICOLAS, coordinatrice d'Adéquations et animatrice de la Plateforme Genre et Développement

Coordination Sud :

M^{me} Adeline MAZIER, directrice du FORIM, Secrétaire générale de Coordination SUD et référente Genre au Conseil d'administration

Annexe 5 - Membres de la Commission Droits des Femmes et Enjeux internationaux et du Groupe de travail Coopération et Protection internationales

Commission « Droits des femmes et Enjeux internationaux et européens » :

Maxime FOREST, Président de la commission «Droits des femmes et Enjeux internationaux et européens », Enseignant-chercheur en Sciences politiques, Sciences Po Paris (OFCE, CEVIPOF)

Jocelyne BOUGEARD, Adjointe à la Maire de Rennes

Catherine COUTELLE, Députée, Présidente de la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale, représentée par **Camille CARTON**

Jean-Michel DUCOMTE, Président de la Ligue de l'Enseignement

Pierre-Yves GINET, photjournaliste, co-fondateur de l'association et du magazine «Femmes ici et ailleurs»

Vivette LOPEZ, Sénatrice du Gard et Maire de Mus

Jean-Michel MONNOT, Conseil en management, société All Inclusive !

Françoise MORVAN, Présidente de la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes

Serge RABIER, Co-Rapporteur, Consultant Chercheur, Docteur en socio-démographie

Kareen RISPAL, Haute fonctionnaire à l'Égalité femmes-hommes, Ministère des Affaires Étrangères, représentée par **Cécile MERLE**

Sabine SALMON, Présidente de Femmes solidaires

Jean-Philippe VINQUANT, Directeur général de la Cohésion sociale, représenté par **Alexis RINCKENBACH** ou **Alexia LOZANO**

Membres associées de la Commission Droits des femmes et enjeux internationaux :

Monique DENTAL, Représentante du réseau féministe Ruptures

Agnès HUBERT, ancienne haute fonctionnaire de la Commission européenne

Agnès LECLERC, ancienne déléguée aux affaires européennes et internationales des ministères chargés des affaires sociales et ex haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes

Yveline NICOLAS, Coordinatrice de l'Association Adéquations

Cécile SPORTIS, Conseillère honoraire des Affaires étrangères

Membres associé.e.s du Groupe de travail Coopération et Protection internationales :

Marguerite BANNWARTH, Chargée du plaidoyer de l'association Equilibres & Populations

Fanny BENEDETTI, Cheffe du Pôle Genre, Sous-direction de la santé, de la sécurité alimentaire et du développement humain, Ministère des Affaires étrangères

Hélène GUETAT, Professeure de sociologie à l'ENFA, Toulouse

Sarah LAHMANI, Chargée de mission, Division d'Appui environnemental et social, Agence française de Développement

Ouafae SANANES et **Benjamin BECHAZ**, Conseiller.e.s en genre et développement, Sous-direction de la santé, de la sécurité alimentaire et du développement humain, Ministère des Affaires étrangères

Pour le Secrétariat général du Haut Conseil à l'Égalité :

Marie-Annick BOURDIN, Commissaire aux Affaires internationales, suivi des travaux de la Commission « Droits des femmes et Enjeux internationaux et européens », co-rapporteuse



99, rue de Grenelle - 75007 Paris

Pour plus d'informations :

Suivez-nous sur **twitter** : **@HCEfh**

Découvrez les ressources et les travaux du HCEfh sur **notre site internet** : **www.haut-conseil-egalite.gouv.fr**

Abonnez-vous à la lettre d'information sur le site :
<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/autres-rubriques/article/lettre-d-information>
et consultez les anciens numéros en ligne

Contactez-nous : **haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr**